

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

2024-004

Canton de CHEVREUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An, Deux Mille Vingt-Quatre

Date de convocation  
19 JANVIER 2024

Le 29 janvier,

Date d'affichage de  
convocation  
19 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Nicolas LARGESSE, Isabelle SALOME, Etienne DERVYN, Thérèse MALEM, Anne DEUDON, Stéphane BOUCHARD.

En exercice : 29

Présents : 23

Formant la majorité des membres en exercice.

Votants : 28

Absents ayant donné pouvoir : Emilie STELLA à Guérigonde HEYER, Eliane GOLLIOT à Slimane MOALLA, Fabienne BELLIN-WEILL à Isabelle SALOMÉ, Patrick MARQUET à Denis GUYARD, Charles RENARD à Laurence RENARD.

Absente :  
Caroline LIGNOUX

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :  
29 janvier 2024

Le Conseil Municipal,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2312-1,  
**VU** le rapport sur les orientations budgétaires 2024, joint à la présente délibération,

Objet :

**Débat d'orientations  
budgétaires 2024**

**VU** l'avis de la commission des finances réunie le 23 janvier 2024,  
**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires de ce jour et les éléments de la préparation budgétaire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
- **Article unique : PREND ACTE** de la tenue du débat portant sur les orientations à retenir pour le budget 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture  
078-217803568-20240129-2024-004-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2024  
Date de réception préfecture : 31/01/2024

Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : 31 JAN. 2024

Certifiée exécutoire le : 31 JAN. 2024

Le Maire



B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance



F. DULAC

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et/ou de notification (articles R421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative).